TECHNICIENS - AGENTS DE MAÎTRISE - CADRES D'AIR FRANCE

CFE AIR FRANCE CGC

*La référence syndicale AF

UNE SECRETAIRE AU SERVICE MEDICAL UNE NECESSITE GRANDISSANTE

Juin 2010

La Direction se refusant à donner une réponse aux élus des CHSCT, la CFE-CGC réitère sa demande de mise en place d'une **vraie secrétaire au service médical de CDG** (voir tract de juin 2009). La méthode retenue par le RRH, d'utiliser, entre autres, des Hôtesses enceintes pour occuper le poste n'est pas une solution. En effet, ce poste exige une continuité de service et requiert une expérience et un savoir faire dont on ne tient pas compte. Les infirmières passent beaucoup de temps à les former, avec un retour minime pour le service dans la mesure où celles-ci interrompent leur mission à peine terminée leur formation.

Les infirmières en plus de leur tâches habituelles (visites systématiques, vaccinations, soins et urgences) ont à gérer : la charge du traitement administratif des dossiers « post-exposition amiante » , la gestion et le suivi des commandes au niveau des différents fournisseurs et prestataires, la gestion et le suivi des interfaces des systèmes informatiques spécifiques, la traçabilité et la maintenance des matériels médicaux et de métrologie, le suivi des convocations et la mise à jour des agendas.

Toutes ces tâches administratives sont effectuées **au détriment de tâches primordiales** que sont, les différentes campagnes de prévention, la participation aux réunions et aux inspections des CHSCT, les mesures de métrologie, les visites sur le terrain.

Comme si cela ne suffisait pas, une infirmière est retirée de l'effectif pour assurer une permanence au Bourget, en remplacement d'une infirmière partie en retraite en 2009. Sans oublier les renforts demandés pour le service des Invalides.

Une information qui reste **à vérifier**, dans le cadre de la réforme de la médecine du travail, les infirmières seraient chargées d'assurer les visites systématiques, des personnels sans suivi médical particulier, une année sur deux.

La CFE-CGC refuse cette situation qui pénalise l'ensemble des personnels. Le PDV ne doit pas provoquer des dégâts collatéraux sur des structures aussi sensibles que le médical. La CFE-CGC réitère sa demande auprès de la Direction pour la mise en place d'une secrétaire au service médical de la DGI à plein temps.

« A périmètre égal, le Service de Santé au Travail MQ.GL/CDG, est le seul service médical d'Air France à ne pas disposer d'un personnel administratif affecté. »

Section CFE-CGC de la DGI

CDG, LBG, CMH: Dominique BEZAMAT, Gérard DAGON, Georges LEROY & JM LEMARECHAL tel : 4.31.56 / 4.01.84 / fax 4.33.18

CLR : Yan BESANCON & JM LEMARECHAL tel : 4.31.56

EOLE: Dominique DURAND-BLOT tel : 5 54 66 / fax 5.49.43

Bat 454 : Jean-Luc LE BARS & Guy GABLER tel : 5.23.54 / 5.63.88/ fax 5.12.81

ORLY NORD : Paul BULLENS, Jacques MONTEREAU & Jean-Luc LE BARS tel : 5.99.98/5.55.80 / fax 5.83.61

TLS CIT : Alain LOURGANT & Gérard MAZIERES.

Secrétaire Général de la CFE-CGC: Ronald NOIROT tel : 6.04.71 & **Secrétaire Général de la FNEMA :** Emmanuel SALIGNAT tel : 5.63.68

Coordinateur & adjoint Secrétaire Général : Franck ZID tel : 6.04.73